

Comité de suivi de la loi Dalo

Motion adoptée  
lors de la séance du jeudi 12 juin 2014

Un an et demi après l'adoption du plan de lutte contre la pauvreté qui prévoyait le relogement en urgence de 15 000 prioritaires DALO en Île-de-France, le comité de suivi s'alarme de ce que ce plan d'urgence n'ait pas été mis en œuvre.

Le comité de suivi réitère sa demande forte et urgente de voir la création d'une cellule d'urgence en Île-de-France conformément aux engagements pris par la ministre du logement le 7 mars 2014. Pour rappel, cette cellule doit, sous l'autorité du ministère du logement, conduire à mobiliser pleinement tous les leviers et à déployer autant que nécessaire de nouveaux moyens afin de reloger les ménages prioritaires dalo.